

Procès-verbal du comité exécutif



Commission scolaire English-Montréal
English Montreal School Board

Réunion	Réunion ordinaire du comité exécutif		
Date	Le 28 mai 2024	Heure	17 h 53
Salle de conférence	Laurence Patterson	Durée de la réunion	8 minutes
Réunion présidée par	M. Joe Ortona	Rapport rédigé par	M ^e Nathalie Lauzière

Commissaires			
Membres	Quorum : 4	Non-membres	
Joe Ortona, président	X		
Mario Bentreovato, vice-président – via TEAMS	X		
Agostino Cannavino	X		
Maria Corsi	X		
Ellie Israel			
James Kromida (Excusé)			
Pietro Mercuri	X		

Administrateurs			
Nicholas Katalifos	X	Angela Spagnolo	X
Pelagia Nickoletopoulos		Mario Cardin	X
M ^e Jack H. Chadirdjian	X	Philip Verdi	X
M ^e Nathalie Lauzière	X	Nasreddine Slimi	X
Brigida Sellato	X	Ann Watson	X

Procès-verbal du comité exécutif

Point	Description																	
1.	<p><u>Adoption de l'ordre du jour</u></p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIETRO MERCURI ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE l'ordre du jour soit adopté sans modification.</p> <p>Vote : 5-0-0. Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° E24-05-28-1</u></p>																	
2.	<p><u>Adoption du procès-verbal</u></p> <p><u>2.1 Réunion ordinaire du comité exécutif du 30 avril 2024</u></p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIETRO MERCURI ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le procès-verbal de la réunion ordinaire du comité exécutif tenue le 30 avril 2024 soit adopté sans modification.</p> <p>Vote : 5-0-0. Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° E24-05-28-2.1</u></p>																	
3.	<p><u>Affaires relevant du procès-verbal</u></p> <p>Aucune affaire découlant du procès-verbal</p>																	
4.	<p><u>CGTSIM – Système d'achats coopératif pour les appels d'offres du 1^{er} mars 2025 au 30 novembre 2026</u></p> <p>ATTENDU QUE le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal (CGTSIM) a invité les commissions scolaires à indiquer leur intention d'adhérer au système d'achats coopératif pour les appels d'offres pour la période du 1^{er} mars 2025 au 30 novembre 2026;</p> <p>ATTENDU QUE les commissions scolaires doivent préciser les catégories de produits spécifiques auxquelles elles désirent participer;</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIETRO MERCURI ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Commission scolaire English-Montréal adhère au système d'achats coopératif du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal pour les appels d'offres pour la période du 1^{er} mars 2025 au 30 novembre 2026, et ce, pour les catégories de produits suivantes et les périodes sous-mentionnées.</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tbody> <tr> <td rowspan="8" style="width: 40%; vertical-align: top;">1^{er} mars 2025 au 28 février 2026</td> <td>Essuie-mains et papier hygiénique</td> </tr> <tr> <td>Sacs à ordures</td> </tr> <tr> <td>Produits d'éclairage</td> </tr> <tr> <td>Produits chimiques d'entretien sanitaire</td> </tr> <tr> <td>Filtres à air</td> </tr> <tr> <td>Matériel et équipement de sport</td> </tr> <tr> <td>Casiers scolaires</td> </tr> <tr> <td>Uniformes de travail et chaussures de sécurité</td> </tr> <tr> <td rowspan="2" style="vertical-align: top;">1^{er} octobre 2025 au 30 septembre 2026</td> <td>Agences de voyages</td> </tr> <tr> <td>1^{er} décembre 2025 au 30 novembre 2026</td> </tr> <tr> <td rowspan="2" style="vertical-align: top;">1^{er} décembre 2025 au 30 novembre 2026</td> <td>Encre et cartouches</td> </tr> <tr> <td>Fournitures d'arts plastiques</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Fournitures de jeux éducatifs et de loisirs</td> </tr> </tbody> </table>	1 ^{er} mars 2025 au 28 février 2026	Essuie-mains et papier hygiénique	Sacs à ordures	Produits d'éclairage	Produits chimiques d'entretien sanitaire	Filtres à air	Matériel et équipement de sport	Casiers scolaires	Uniformes de travail et chaussures de sécurité	1 ^{er} octobre 2025 au 30 septembre 2026	Agences de voyages	1 ^{er} décembre 2025 au 30 novembre 2026	1 ^{er} décembre 2025 au 30 novembre 2026	Encre et cartouches	Fournitures d'arts plastiques		Fournitures de jeux éducatifs et de loisirs
1 ^{er} mars 2025 au 28 février 2026	Essuie-mains et papier hygiénique																	
	Sacs à ordures																	
	Produits d'éclairage																	
	Produits chimiques d'entretien sanitaire																	
	Filtres à air																	
	Matériel et équipement de sport																	
	Casiers scolaires																	
	Uniformes de travail et chaussures de sécurité																	
1 ^{er} octobre 2025 au 30 septembre 2026	Agences de voyages																	
	1 ^{er} décembre 2025 au 30 novembre 2026																	
1 ^{er} décembre 2025 au 30 novembre 2026	Encre et cartouches																	
	Fournitures d'arts plastiques																	
	Fournitures de jeux éducatifs et de loisirs																	

Procès-verbal du comité exécutif

	<p>IL EST DE PLUS RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le directeur général ou l'un des directeurs généraux adjoints soit autorisé à signer les documents pertinents au nom de la commission scolaire.</p> <p>Vote : 5-0-0. Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° E24-05-28-4</u></p>
5.	<p><u>Achats regroupés – Centre d'acquisitions gouvernementales – Appel d'offres 2024-7520-80 – Acquisition et renouvellement de licences Microsoft pour l'éducation</u></p> <p>ATTENDU QUE le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) procédera à l'appel d'offres public n° 2024-7520-80 pour l'acquisition de licences Microsoft pour l'éducation;</p> <p>ATTENDU QUE la Commission scolaire English-Montréal souhaite participer à cet appel d'offres en vue d'octroyer un contrat pour une période de 12 mois, soit du 1^{er} juin 2024 au 31 mai 2025;</p> <p>ATTENDU QUE le coût d'achat annuel des licences Microsoft destinées à la CSEM est estimé à 947 186,00 \$ (taxes incluses);</p> <p>ATTENDU QUE le Service de l'approvisionnement a été consulté;</p> <p>ATTENDU QUE le comité exécutif doit adopter une résolution afin d'autoriser la commission scolaire à participer à un appel d'offres regroupé;</p> <p>ATTENDU QUE le CAG a invité l'organisation à lui faire parvenir son mandat au plus tard le 3 mai 2024;</p> <p>ATTENDU QUE le conseil des commissaires délègue ses pouvoirs au directeur général, conformément à l'article 13 du Règlement n° 10, afin de prendre toute mesure nécessitant une action immédiate, y compris le maintien des activités des établissements de la commission scolaire lorsque l'urgence de la situation ou l'impossibilité réelle d'agir le justifie dans les circonstances;</p> <p>ATTENDU QUE le Service des technologies de l'information a soumis le mandat à l'approbation du directeur général en vue de respecter l'échéance du 3 mai 2024;</p> <p>ATTENDU QUE le Service de l'approvisionnement a acheminé la confirmation de participation au mandat accompagnée d'une MENTION précisant que le mandat est conditionnel à l'obtention de l'autorisation du comité exécutif de la CSEM;</p> <p>ATTENDU QUE le CAG exige que les organisations participantes soumettent la confirmation définitive de leur participation au mandat au cours de la période de l'appel d'offres, soit en mai 2024;</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MARIA CORSI ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Commission scolaire English-Montréal participe à l'appel d'offres n° 2024-7520-80 du Centre d'acquisitions gouvernementales pour l'acquisition de licences Microsoft pour l'éducation.</p> <p>IL EST DE PLUS RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le directeur général ou l'un des directeurs généraux adjoints soit autorisé à signer les documents pertinents au nom de la commission scolaire.</p> <p>Vote : 5-0-0. Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° E24-05-28-5</u></p>

Procès-verbal du comité exécutif

6. Octroi de contrat de service – PS24-0204 – Services d'entretien des pelouses à l'échelle de la commission scolaire

ATTENDU QUE la Commission scolaire English-Montréal (CSEM) est responsable de l'entretien des pelouses de ses écoles et ses centres;

ATTENDU QUE la CSEM a recours à des services externes d'aménagement paysager pour assurer l'entretien des pelouses de ses écoles et ses centres;

ATTENDU QUE le Service de l'approvisionnement a procédé à un appel d'offres public pour ces services sur le SEAO (Système électronique d'appels d'offres) le 21 mars 2024;

ATTENDU QUE quatorze (14) entreprises ont offert leurs services d'aménagement paysager pour les cinq (5) secteurs, tel que prévu à l'appel d'offres PS24-0204, moyennant un montant forfaitaire de 89 100 \$ (avant taxes) et de 102 442,73 \$ (taxes incluses) par année;

ATTENDU QUE l'acquisition de services d'une valeur supérieure à 250 000 \$ nécessite l'approbation du comité exécutif conformément à la section 114.1 de la Délégation de pouvoirs de la CSEM (Règlement n° 10);

ATTENDU QUE l'administration recommande que les contrats de service soient octroyés au plus bas soumissionnaire conforme, par secteur, tel qu'il est indiqué dans le tableau ci-dessous;

Secteur	Fournisseur	Coût annuel (avant taxes)	Coût/3 ans (avant taxes)
1	Planète 4 saisons inc.	18 400 \$	55 200 \$
2	Planète 4 saisons inc.	19 500 \$	58 500 \$
3	Pavé Uni Anthony Côté inc.	14 600 \$	43 800 \$
4	Pavé Uni Anthony Côté inc.	19 600 \$	58 800 \$
5	Planète 4 saisons inc.	17 000 \$	51 000 \$
Coût total :		89 100 \$	267 300 \$

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIETRO MERCURI ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le contrat de service pour l'entretien des pelouses soit octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, par secteur, selon le tableau ci-dessus, pour une période d'un an avec option de prolongation de deux (2) périodes additionnelles d'un (1) an chacune, moyennant un montant forfaitaire de 267 300 \$ (avant taxes) et de 307 328,18 \$ (taxes incluses).

Vote : 5-0-0. Motion adoptée.

Résolution n° E24-05-28-6

Octroi de contrats de construction

7.1 P-2301-EG – Centre de carrières St. Pius X – Projet d'ajout de deux nouvelles cuisines à la formation professionnelle

ATTENDU QUE le Service des ressources matérielles a procédé à un appel d'offres public pour le Centre de carrières St. Pius X;

Procès-verbal du comité exécutif

7. **ATTENDU QUE** l'appel d'offres a pris fin le 30 avril 2024, que le Service des ressources matérielles a reçu sept (7) soumissions électroniques et une (1) soumission scellée à la date de clôture et que les soumissions reçues ont été ouvertes à l'heure prévue;
- ATTENDU QUE** les travaux doivent être achevés au plus tard le 30 juin 2025;
- ATTENDU QUE** le projet sera financé conformément aux informations fournies lors de la réunion;
- ATTENDU QUE** le plus bas soumissionnaire a été jugé conforme aux conditions stipulées dans les documents d'appel d'offres;
- ATTENDU QUE** l'architecte a évalué les soumissions et a recommandé que le contrat soit octroyé au plus bas soumissionnaire conforme;
- ATTENDU QU'**en vertu de l'article 115 du Règlement n° 10 sur la délégation de pouvoirs, l'octroi d'un contrat de construction de 2 000 000 \$ et plus doit être soumis à l'approbation du comité exécutif;
- IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIETRO MERCURI ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE** le contrat pour l'ajout de deux nouvelles cuisines à la formation professionnelle au Centre de carrières St. Pius X soit octroyé à *Construction Genfor Ltée*, le plus bas soumissionnaire conforme, moyennant la somme de 6 115 000,00 \$ avant taxes (7 030 721,25 \$ taxes incluses).
- IL EST DE PLUS RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE** le directeur général ou l'un des directeurs généraux adjoints soit autorisé à signer les documents pertinents au nom de la commission scolaire.
- Vote : 5-0-0. Motion adoptée.
- Résolution n° E24-05-28-7.1
- 7.2 P-2211-EG – École primaire Dunrae Gardens – Projet de réfection majeur
- ATTENDU QUE** le Service des ressources matérielles a procédé à un appel d'offres public pour la réalisation du projet de réfection majeur à l'école primaire Dunrae Gardens;
- ATTENDU QUE** l'appel d'offres a pris fin le 9 mai 2024, que le Service des ressources matérielles a reçu six (6) soumissions électroniques et une (1) soumission scellée à la date de clôture et que les soumissions ont été ouvertes à l'heure prévue;
- ATTENDU QUE** les travaux doivent être achevés au plus tard le 27 août 2025;
- ATTENDU QUE** le plus bas soumissionnaire a été jugé conforme aux conditions stipulées dans les documents d'appel d'offres;
- ATTENDU QUE** l'architecte a évalué les soumissions et a recommandé que le contrat soit octroyé au plus bas soumissionnaire conforme;
- ATTENDU QU'**en vertu de l'article 115 du Règlement n° 10 sur la délégation de pouvoirs, l'octroi d'un contrat de construction de 2 000 000 \$ et plus doit être soumis à l'approbation du comité exécutif;
- IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MARIA CORSI ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE** le contrat pour la réalisation du projet de réfection majeur de l'école primaire Dunrae Gardens soit octroyé *MGB Associés Inc.*, le plus bas soumissionnaire conforme, moyennant la somme de 3 328 777,00 \$ avant taxes (3 827 261,36 \$ taxes incluses).

Procès-verbal du comité exécutif

IL EST DE PLUS RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le directeur général ou l'un des directeurs généraux adjoints soit autorisé à signer les documents pertinents au nom de la commission scolaire.

Vote : 5-0-0. Motion adoptée.

Résolution n° E24-05-28-7.2

7.3 P-1852-EG – École primaire Honoré Mercier – Remplacement de la toiture, du système de chauffage et des panneaux électriques

ATTENDU QUE le Service des ressources matérielles a procédé à un appel d'offres public pour la réalisation du projet de remplacement de la toiture, du système de chauffage et des panneaux électriques à l'école primaire Honoré Mercier;

ATTENDU QUE l'appel d'offres a pris fin le 23 mai 2024, que le Service des ressources matérielles a reçu deux (2) soumissions électroniques à la date de clôture et que les soumissions reçues ont été ouvertes à l'heure prévue;

ATTENDU QUE les travaux doivent être achevés au plus tard le 11 juillet 2025;

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire a été jugé conforme aux conditions stipulées dans les documents d'appel d'offres;

ATTENDU QUE l'architecte a évalué les soumissions et a recommandé l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 115 du Règlement n° 10 sur la délégation de pouvoirs, l'octroi d'un contrat de construction de 2 000 000 \$ et plus doit être soumis à l'approbation du comité exécutif;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MARIA CORSI ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le contrat pour la réalisation du projet de remplacement de la toiture, du système de chauffage et des panneaux électriques à l'école primaire Honoré Mercier soit octroyé à *Parfait Électrique Inc. (Proconstruction)*, le plus bas soumissionnaire conforme, moyennant la somme de 2 115 000,00 \$ avant taxes (2 431 721,25 \$ taxes incluses).

IL EST DE PLUS RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le directeur général ou l'un des directeurs généraux adjoints soit autorisé à signer les documents pertinents au nom de la commission scolaire.

Vote : 5-0-0. Motion adoptée.

Résolution n° E24-05-28-7.3

8. Sujets divers

Aucun

Procès-verbal du comité exécutif

9.	<p><u>Clôture de la réunion</u></p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIETRO MERCURI ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la séance soit levée à 18 h 01.</p> <p>Vote : 5-0-0. Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° E24-05-28-9</u></p>
----	---

M. Joe Ortona, président

M^e Nathalie Lauzière, secrétaire générale